

LE DROIT DE VIVRE DES FILLES

Foeticide Féminin et Infanticide de Filles

Groupe de Travail sur la Petite Fille

Comité ONG de la Condition de la Femme – Genève

**Conférence des ONG ayant des relations consultatives avec
les Nations Unies (CONGO)**

LE DROIT DE VIVRE DES FILLES

Foeticide Féminin et Infanticide de Filles

INTRODUCTION	3
I. AMPLEUR DU PROBLEME	4
1. FOETICIDE FEMININ	5
2. INFANTICIDE DES FILLES	7
II. CAUSES FONDAMENTALES ET CONSEQUENCES	11
1. FACTEURS CULTURELS	11
2. FACTEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	13
3. CONSEQUENCES	14
III. INITIATIVES POSITIVES	16
1. INDE	16
2. CHINE	19
3. AUTRES PAYS	20
CONCLUSION	21
DECLARATION A LA CCF 51	24
REFERENCE AUX PRINCIPAUX TRAITES, AUTRES DOCUMENTS	28
RESUME	29
ACTIONS / RECOMMANDATIONS	30

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Présidente :

Brigitte Polonovski (ICW-CIF)

Membres :

Claire de Lavernette, Secrétaire (MMM)

Ursula Barter-Hemmerich, Christel Behaghel (WUCWO)

Afton Beutler, Kate Sonne, Emma Figures (WOW)

Marie Boroli (WILPF)

Paula Daeppen (FAWCO)

Rama Enav, Sinaya Silberman (WIZO)

Simone Ovard (ZI)

Hillevi Perraudin (IFUW)

Elly Pradervand (WWSF)

Frederikke Qwarnstrom(MMM)

Berhane RasWork (IAC)

Sylvie Ravina (IFP)

Clarissa Starey (PPSEA-WAI)

Pour toute information, vous pouvez contacter :

bpolonovski@hotmail.com

claire.delavernette@wanadoo.fr

sylviemr@tele2.ch

marie.boroli@wilpf.ch

INTRODUCTION

Le sujet de l'infanticide féminin ou le meurtre d'enfants du fait que ce sont des filles, prend de plus en plus d'ampleur dans nos sociétés contemporaines, et ceci partout dans le monde. La violation du droit le plus élémentaire, à savoir celui de vivre, d'une petite fille requiert attention et actions urgentes. Ce rapport, rédigé par les membres du groupe de travail sur la petite fille (du Comité ONG de la Condition de la Femme de Genève) s'intéresse à deux points principaux : le droit de naître (foeticide féminin) et le droit à la vie (infanticide de filles). Le groupe reconnaît ces deux sujets comme particulièrement importants dans l'éducation des sociétés concernées. Ce rapport veut aussi décrypter la plupart des causes fondamentales de l'infanticide de filles dans la sphère publique comme dans la sphère privée, proposant ainsi des actions spécifiques nécessaires pour enrayer ce phénomène.

La publication et la présentation de ce rapport coïncide avec la 51^{ème} Session de la Commission des Nations Unies de la Condition de la Femme (New York, 26 février - 9 mars 2007) et dont le thème est « **l'Élimination de toutes formes de discrimination et de violence à l'égard de la petite fille** ». Nous espérons que ce rapport sera utile à la société civile, aux entreprises sociales, et à toutes les ONG qui se penchent sur ce thème pour dénoncer l'infanticide des filles. A travers ce rapport, le groupe de travail lance un appel aux gouvernements pour qu'ils s'impliquent davantage dans la mise en place et la promotion de mesures efficaces pour éradiquer cette violation des droits humains des petites filles qu'est l'infanticide, et ce partout dans le monde.

I. AMPLEUR DU PROBLEME

Les petites filles ne sont pas les bienvenues dans beaucoup de régions du monde. Du fait de la grande proportion de foeticides et d'infanticides comprenant, pour ces derniers, l'abandon et la négligence envers les nouveaux-nés, le monde est en effet privé de plus de cent millions de femmes. La Chine et l'Inde comptabiliseraient à elles seules 80 millions de femmes manquantes. Malgré le premier cri d'alarme lancé en 1990 par Amartya Sen, économiste indien devenu prix Nobel d'économie en 1998, la situation a encore empiré. C'est comme si l'économie mondialisée avait exacerbé le phénomène. Selon Rohini Pande et Anju Malhotra, la richesse et le développement économique ne diminuent pas la préférence pour l'enfant mâle¹. Isabelle Attané² explique même que, revers de la libéralisation économique et sociale de la Chine, les rapports de pouvoir traditionnels structurellement défavorables aux femmes, resurgissent. L'utilisation de nouvelles technologies médicales de sélection in utero du sexe de l'enfant ainsi que l'avortement, sont devenues des pratiques très lucratives. Enfin, le déficit de femmes est plus répandu parmi les familles aisées et mieux éduquées que parmi les pauvres.

Le foeticide de filles ou la pratique des avortements sélectifs selon le sexe ainsi que la négligence dans le traitement des petites filles sont responsables de la plus grande partie du déficit, les autres formes comme l'infanticide féminin, i.e. la pratique qui consiste à tuer les

¹ Son Preference and Daughter Neglect in India, International Center for Research on Women, 2006, 30th anniversary

² Isabelle Attané, L'Asie manque de Femmes, Le Monde Diplomatique, Juillet 2006

filles à la naissance, ne jouant plus qu'un rôle mineur. Le foeticide féminin est pratiqué dans différentes parties du monde mais est particulièrement courant en Asie du Sud. Ce rapport va s'attacher à décrire, dans une première partie, l'étendue du problème avant d'aborder les causes et les conséquences du phénomène des « femmes manquantes ». Enfin, nous considérerons les moyens qui doivent être mis en œuvre pour que les lois nationales, qui vont dans le bon sens, soient appliquées et que les mentalités changent afin d'assurer à la petite fille le plus fondamental de tous les droits humains, à savoir celui de vivre.

1. Foeticide Féminin

La norme biologique – environ 105 naissances de garçons pour 100 filles – s'applique avec une régularité remarquable partout dans le monde, même s'il existe certains écarts entre pays. Mais dans certains pays d'Asie comme la Chine ou l'Inde, cette norme est profondément modifiée avec un rapport garçon/ fille qui se creuse au détriment des femmes depuis la moitié des années 1980. En Chine et en Inde, la moyenne est respectivement de 117 et 120 garçons pour 100 filles. Le taux de naissance a même atteint 133 garçons pour 100 filles dans certaines provinces chinoises de même qu'à New Dehli, en Uttar Pradesh, au Rajasthan, dans le Bihar, le Punjab et l'Haryana en Inde. Ces deux grands pays sont rejoints par le Pakistan, le Bangladesh, Taïwan, la Corée du Sud, l'Indonésie, le Vietnam et certains pays du Caucase (l'Azerbaïdjan, la Georgie, l'Arménie) où l'on pratique aussi

le foeticide féminin³. Etant donné que ces pays représentent près de la moitié de la population mondiale (3 milliards sur les 6 milliards et demi d'habitants que compte la planète), le meurtre des filles signifie moins de femmes et de mères pour les générations à venir, donc une décélération rapide de la croissance démographique et surtout un déséquilibre accru de la population mondiale entre hommes et femmes.

Inde

L'infanticide de filles y est pratiqué depuis des millénaires mais avec l'accès, maintenant répandu, aux techniques modernes de détermination du sexe de l'enfant (échographie ou amniocentèse) les avortements sélectifs sont devenus courants dans la plupart des grandes villes d'Inde. En 1990, il y avait déjà un excédent d'hommes de 25 millions mais en 2001 l'écart entre les deux sexes s'est encore creusé pour atteindre 35 millions. Les experts estiment qu'il pourrait être maintenant de 50 millions.

Comparé à 1991 où seulement deux districts – Salem et Bhind – avaient un taux de naissance de femmes anormalement bas, 51 états en Inde ont maintenant eux aussi davantage de garçons que de filles, selon l'UNICEF. "Dans 80 pour cent des districts la situation a empiré".⁴

- D'après les statistiques de la FNUAP (2003), on comptait 770 filles pour 1000 garçons dans le district de l'Haryana (l'un des états les plus riches d'Inde), 814 filles à Ahmadabad (Gujarat), et 845 à Delhi sud-ouest.

³ Isabelle Attané, *Une Chine sans Femmes ?*, Perrin, Paris 2005

⁴ UNICEF, *La situation des enfants dans le monde*, 2007

- D'après l'Association Médicale Chrétienne de New Delhi, lorsque le troisième bébé après deux filles est un foetus féminin, 70% d'entre eux sont avortés conduisant à la proportion de 219 naissances de filles pour 1000 garçons. Lorsque le premier enfant est une fille, le taux des naissances devient 558 filles pour 1000 garçons.
- Selon le journal médical britannique The Lancet (9 janvier 2006), plus de 10 millions de foetus féminins (soit 1 pour 25) ont été avortés en Inde depuis 1994. Le journal indique également que la sélection prénatale du sexe de l'enfant en Inde conduit à la perte de 500 000 filles par an.

Chine

En 2000, on comptait 138 garçons pour 100 filles dans les provinces de Jiangxi et Guangdong, ce qui est supérieur de 30% à la norme biologique.

Caucase

En 2005, on comptait 115 garçons pour 100 filles en Azerbaïdjan, et respectivement 118 et 120 garçons pour 100 filles en Georgie et en Arménie. Ceci démontre l'augmentation alarmante du foeticide féminin et ce d'autant plus qu'en 1995 le rapport biologique entre les sexes de ces pays était attesté comme stable.

2. Infanticide des Filles

La discrimination ne s'arrête pas avec l'avortement des foetus féminins. Dans la plupart des cas, elle continue après la naissance. En

dépit des progrès réalisés grâce aux programmes soutenus par exemple par le gouvernement Indien, la fillette continue à manquer d'une alimentation suffisante, de soin, d'éducation et d'attention maternelle. Les chiffres de mortalité infantile montrent qu'un nombre plus important d'enfants de sexe féminin n'atteint pas l'âge de 5 ans. Et selon l'UNICEF⁶ l'Inde et la Chine sont des pays où le nombre de garçons de 5 ans est supérieur au nombre de filles du même âge.

LES FORMES d'INFANTICIDE

Les méthodes radicales pour éliminer les bébés filles après la naissance sont l'empoisonnement, l'égorgeage, la privation de nourriture, la suffocation et la noyade. Elles illustrent le peu de valeur accordé à la vie de ces fillettes⁷.

L'élimination de fillettes dans les villages du Nord Arrot en Inde est souvent justifiée par des causes naturelles ; on les dit mort-nées. Certains parents arrivent même à obtenir des faux certificats de décès auprès de médecins corrompus. Les corps des enfants sont ensuite brûlés afin de détruire toute preuve. Lorsqu'il est prouvé que les parents empoisonnent leurs fillettes, ils changent de méthode en laissant par exemple le bébé mourir de faim⁸.

Beaucoup d'autres fillettes sont abandonnées, souvent dans des poubelles. Même si certaines d'entre elles sont retrouvées et ranimées, la majorité d'entre elles meurt.

⁶ UNICEF, *op. cit.*

⁷ Gendercide Watch, *Female Infanticide*, 2000 p.1-9

⁸ Nielsen, Liljestrand, Hadegaard, *British Medical Journal* 1997, Mai, Vol 3

Selon certains rapports, de mauvais traitements sont infligés aux mères et aux nouveaux-nés si l'enfant est une fille plutôt que le fils désiré⁹. La mère et le nourrisson sont maltraités parce qu'ils sont perçus comme une charge et souvent ne reçoivent aucun soin médical.

90% des infanticides surviennent dans les familles où il y a déjà deux filles. Si elles survivent, elles vont vraisemblablement souffrir de négligence puisque les parents méprisent ouvertement ces petites filles. Il est à noter que la plupart des meurtres de ces fillettes sont commis par les femmes âgées de la famille.

Chaque année, il y a plus de filles qui meurent que de garçons or ce n'est pas un phénomène naturel mais provoqué par la famille. Une étude de 2001 de National Family Health en Inde montrait que la mortalité avant la naissance des petites filles est de 13% supérieure à celle des garçons. Selon les statistiques, les décès des enfants sont de 43 pour cent supérieurs chez les filles par rapport aux garçons. Ceci, en dépit du fait qu'il est prouvé que génétiquement les filles sont plus fortes et plus résistantes que les garçons à la naissance. Le taux anormal de décès est donc dû à la tragique réalité de l'infanticide des fillettes, ainsi qu'au manque de soin ou à l'abandon.

Un grand nombre de fillettes auxquelles a été accordé le droit de vivre sont ensuite privées d'alimentation et de soins essentiels et sont négligées tant par leur famille que par leur entourage. Il en résulte une mauvaise santé qui peut conduire jusqu'à la mort.

⁹ PHREB, Bangladesh, 2005

Des études ont montré que la négligence et l'abandon pendant les premières années laissent des séquelles graves chez l'enfant et peuvent conduire à sa mort¹⁰. Si les fillettes sont si souvent victimes d'un manque de soin et d'abandon c'est pour des raisons de culture, de tradition, de croyances religieuses et d'attitudes sociales qui les rendent vulnérables au sein même de leur famille et de leur communauté. Dans beaucoup de pays, la fillette a moins de droits et d'avantages que les garçons en raison de son statut social inférieur. Une alimentation suffisante et des conditions de vie essentielles à la survie de la fillette sont sans importance dans des sociétés qui tendent à donner la préférence aux garçons.

Des dizaines de milliers de fillettes non désirées sont abandonnées en Chine. Certaines de ces fillettes sont recueillies par les orphelinats surpeuplés qui ne peuvent s'en occuper de façon adéquate¹¹. La chance de survie au delà de la première année pour les nouveaux orphelins dans le système de santé chinois est inférieure à 50 %, sans compter que ces filles peuvent être gravement sous-alimentées, torturées, violées pendant plusieurs années ce qui, au bout du compte, les tue¹².

¹⁰ UNICEF, La situation des enfants dans le monde 2000

¹¹ OMS, Rapport mondial sur la violence, 1999

¹² Death by Default, Human Rights Watch, janvier 1996

II. CAUSES FONDAMENTALES ET CONSEQUENCES

Les causes conduisant au meurtre de fœtus féminins sont complexes et reflètent diverses pratiques politiques, économiques, sociales, culturelles et religieuses, sans pour autant justifier une telle violation des droits humains.

1. Facteurs Culturels

Inde

L'Inde de tout temps a été fascinée par l'enfant mâle. La culture en Inde est patriarcale et la société féodale où les femmes sont invisibles et silencieuses. La femme subit une forte pression sociale pour mettre au monde des garçons et c'est pourquoi les femmes qui donnent naissance à des filles sont déconsidérées et coupables. Les femmes n'ayant pas offert de garçon à leur mari n'ont guère d'importance et risquent d'être battues et rejetées par leur époux. De même, donner naissance à une fille peut entraîner le rejet de sa belle-famille ainsi que de toute la communauté. "Si vous ne tuez pas votre fillette, vous êtes rejeté par la communauté et ou par votre belle-famille", relève Manjeet Rathee, un professeur d'anglais¹³.

Dans la religion Hindoue, le garçon doit allumer le bûcher funéraire de ses parents, leur permettant ainsi de rejoindre le Nirvana ; or n'avoir que des filles dans la famille condamne les parents à être réincarnés

¹³ The Sunday Observer, Ranjit Devraj, 27 juillet 2003

dans une caste inférieure. Au Punjab, où le taux d'analphabétisme est proche de 70 pour cent, il existe des lieux de culte appelés "temples du fils", exclusivement réservés à ceux désirant un enfant mâle.

Les superstitions sont nombreuses et certaines sont néfastes aux filles. Par exemple, les « bénédictions et malédictions » des Eunuques, qui voyagent de village en village, consistent à proférer des malédictions contre les mères de filles et des bénédictions au contraire en faveur des mères de garçons. Une autre superstition veut que si le premier-né est une fille et que cette fille est tuée, le prochain enfant sera un garçon.

Chine

Les traditions chinoises du mariage

Depuis les temps anciens, il y a un dicton selon lequel « les trois moments les plus beaux de la vie sont la réussite à l'examen impérial, le mariage et la naissance d'un fils¹⁵ ».

Dans le Confucianisme, les fils (en particulier l'aîné) sont responsables du culte des ancêtres.

La politique de l'enfant unique en Chine

Il y a 80 millions de familles d'enfants uniques et la préférence pour le fils est particulièrement répandue dans les régions rurales, ce qui conduit à des avortements et des stérilisations forcés. La Chine ne veut pas abandonner cette politique bien qu'il soit reconnu qu'elle exacerbe le désir d'avorter les fœtus de sexe féminin.

¹⁵ Xinhua, Gender Imbalance in Birth Rate, 12 juillet 2006

2. Facteurs Economiques et Sociaux

Parmi les facteurs qui mènent à considérer les femmes comme des êtres inférieurs, les suivants sont les principaux :

- L'héritage : Dans beaucoup de régions rurales de l'Inde, il est socialement inacceptable qu'une fille hérite de la terre car ainsi ces terres seraient perdues pour la descendance du père. Si une femme cherche à faire valoir son droit selon la loi en vue d'obtenir sa quote-part des biens immeubles de ses parents, elle risque de se voir rejetée par ses frères ce qui les libère de l'obligation de la soutenir en cas d'urgences familiales ou de veuvage sans descendance masculine. Le dernier amendement de la loi sur l'Héritage Hindou de 2005, a supprimé la clause discriminatoire pour les femmes sur les terres agricoles au profit des femmes hindoues seulement, laissant persister la discrimination pour les autres femmes.
- Dans de nombreuses régions rurales, les femmes dépendent économiquement des hommes qui, selon la tradition, sont les soutiens de famille, ce qui déséquilibre le secteur de l'emploi.
- Un fils donne au père un meilleur statut social alors qu'une fille est considérée comme une malédiction.
- La petite fille a non seulement toujours été traditionnellement considérée comme inférieure aux garçons (elle n'accomplit que des tâches ménagères) mais aussi comme une charge par la dot qui peut ruiner une famille pauvre. Cette pratique s'est en effet transformée en

une méthode d'extorsion des richesses des parents de la fiancée par les parents du marié, laissant ainsi beaucoup de parents de filles endettés.

- « Elever une fille, c'est comme arroser le champ de son voisin » : est un raisonnement ancestral profondément ancré dans la population rurale en Chine où les paysans âgés ont pour seul soutien leur fils.

Néanmoins dans les états les plus riches comme l' Haryana (Inde), les avortements liés à la sélection du sexe sont deux fois plus élevés parmi les femmes éduquées que parmi les femmes analphabètes. Par conséquent, l'analphabétisme et la pauvreté ne sont pas les seuls facteurs en cause même si on peut observer une diminution de ces pratiques par l'éducation et l'amélioration des conditions de vie. On sait ainsi que malgré l'interdiction de la dot en Inde dès 1961 et l'abolition du système des castes, ces coutumes demeurent profondément enracinées dans la société.

Dans certaines autres régions de l'Inde, l'humiliation et même la mort sont souvent les punitions que l'on inflige aux femmes qui donnent naissance à une fille du fait de la pauvreté qui peut en découler ainsi que de la honte sociale.

3. Conséquences

Dans les vingt prochaines années, il y aura dans certaines régions de la Chine et de l'Inde un excédent d'hommes jeunes de l'ordre de 12 à 15% entraînant une pénurie de femmes nubiles : entre 2015 et 2030, il

y aura 25 millions d'hommes en Chine sans aucun espoir de trouver une épouse¹⁶.

D'où les conséquences suivantes :

- une augmentation importante des agressions et du crime organisé
- une hausse des viols et autres formes de violence contre les femmes
- un risque d'abus de drogues et d'alcool
- une situation où tous les hommes de la famille partagent la même femme.
- les femmes étant considérées comme des objets, enlèvements et trafic transfrontalier de filles. On assiste même à un phénomène relativement nouveau, à savoir le trafic entre communautés, comme celui dit des « Paros » (femmes de l'extérieur) : les femmes sont achetées aussi facilement que des marchandises, le prix allant de 50 à 900 dollars ; plus la fille est jeune, plus le prix est élevé. D'après l' UNIFEM, 45 000 « Paros » ont été vendues dans l' Haryana (Inde) et ses alentours en 2006.

L'UNICEF¹⁷ a averti que « le déséquilibre inquiétant entre garçons et filles risque de conduire à des mariages encore plus précoces de filles avec abandon de leur scolarité, hausse de la mortalité due à des grossesses à un âge inapproprié et augmentation d'actes de violence contre des filles et des femmes tels que le viol, l'enlèvement, le trafic et la polyandrie forcée.

¹⁶ Isabelle Attané, op. cit.

¹⁷ UNICEF, 2007, op.cit.

Dans un proche avenir, nous pourrions assister à ce qu'Amin Maalouf a décrit dans son livre « Le premier siècle après Béatrice » : "Aujourd'hui tare sociale, le culte du mâle deviendrait alors suicide collectif". On assisterait alors à "l'autogénocide des populations misogynes."

III. INITIATIVES POSITIVES

Des résultats obtenus dans quelques pays sont encourageants.

1. Inde

En 1994 l'Inde a non seulement proscrit l'abus de l'ultrason et autres techniques médicales mais a aussi criminalisé la détermination du sexe du fœtus.

Cependant, le foeticide est toujours pratiqué face à la forte pression familiale et sociale en faveur des enfants mâles. De plus, ces pressions ont renforcé les valeurs patriarcales existantes, minant encore davantage la condition de la femme.

- des cliniques privées continuent ouvertement à offrir les services de détermination du sexe.
- des obstétriciens investissent dans des cliniques mobiles avec équipement d'ultrason pouvant ainsi se déplacer dans les zones rurales éloignées où la préférence pour le sexe masculin est omniprésente.

- des « kits » des Etats Unis permettent aux femmes de connaître, tranquillement depuis leur maison, le sexe de leur enfant.
- l'avortement est si rentable que beaucoup de médecins ne souhaitent pas voir diminuer cette pratique. De fait, 11,2 millions d'avortements clandestins sont pratiqués chaque année.
- des groupements médicaux prétendent aussi que des techniques utilisées pour surveiller la santé du fœtus (ultrason et amniocentèse) ne peuvent être soumis à des contrôles constants.
- des fonctionnaires en Inde disent que le phénomène est devenu incontrôlable, mais il se pourrait que beaucoup de monde y trouve son compte.

Dans le district de Salem (Tamil Nadu) des programmes gouvernementaux proposent aux parents de ne pas tuer les filles non désirées mais de les remettre à des crèches, et effectivement 621 bébés ont été abandonnés ainsi en 2005¹⁹. Cependant les œuvres d'entraide considèrent que cette formule encourage les gens à se défaire de leurs bébés filles. En effet, comment promouvoir un tel système qui renforce la préférence pour les fils ?

En Inde, beaucoup de familles pauvres ayant des filles ont reçu des primes d'encouragement mais, comme le projet des crèches, ce geste prétendument de « protection des filles » a plutôt été le résultat de complots politiques et, par conséquent, n'a pas duré, quoique des vies de filles ont ainsi pu être sauvées.²⁰

¹⁹ Selon Rohini Mohan, CNN IBN, 2006

²⁰ Kirubhaharan, Programme social, 1993

Sur un registre plus positif, le Ministre Bhupinder-Singh Hooda a déclaré 2006 "l'année de la petite fille". Il a introduit un programme novateur appelé "Ladli" ou "l'adorée" comportant une prime d'encouragement de 5000 Rupee (\$100) par an pendant cinq ans lors de la naissance d'une deuxième fille dans la famille. Si une famille a une ou plusieurs filles, les parents auraient droit à une rente de vieillesse de Rs.300 (\$6) par mois après l'âge de 55 ans. Les avantages financiers sont effectivement motivants²¹.

Là où des ONG prennent en charge de jeunes mères et leurs filles de la naissance à deux mois, en leur offrant de la nourriture et un soutien moral, les mères s'attachent à leurs filles et les gardent. Dans certaines zones l'infanticide a diminué de 50% en 10 ans²². D'autre part, la création de groupes constitués de mères de milieux et d'âges différents (belles-mères, jeunes mariées, grands-mères...) pour discuter de la petite fille, semble avoir un effet très positif.

Cependant, le défi demeure:

Des décennies d'efforts politiques n'ont pas eu les résultats escomptés et pire, l'évolution de l'inégalité entre les sexes semble se détériorer. Aujourd'hui la plupart des initiatives gouvernementales indiennes pour retourner la préférence pour les garçons se sont limitées à diminuer les avortements sélectifs, mais avec un effet mitigé ou nul.

²¹ Anuj Chgopra, Gulf News, Weekend Review, 31 août 2006

²² Film documentaire sur la chaîne TV ARTE : « La malédiction de naître fille » THEMA, 24 octobre 2006

L'UNICEF²³ note que malgré l'adoption d'une législation contre le diagnostic prénatal en Inde, sa mise en oeuvre laisse à désirer avec seulement une condamnation jusqu'à présent.

On peut affirmer que le foeticide féminin est un crime grave encouragé et perpétré par la communauté médicale qui en est complice. C'est la raison pour laquelle les initiatives des ONG locales sont à encourager car elles font un travail remarquable sur le terrain et peuvent ainsi sauver de nombreuses vies.

2. Chine

Le programme « Soigner les filles » a été lancé en 2003 par la Commission nationale de la famille et de la population dans 24 états pilotes. Ce programme offre des prestations sociales comprenant des paiements en liquide aux familles n'ayant que des filles dans le but de promouvoir la condition des filles et des femmes. Grâce à de telles mesures, certaines familles chinoises sont sorties de la pauvreté et ont eu droit à un logement et à une rente de vieillesse. Ces familles prennent ainsi confiance dans l'avenir et ont moins peur d'avoir des filles²⁴.

Kong Dehong, un descendant de Confucius à la 77^{ème} génération a récemment déclaré : « Dans la société féodale les hommes étaient supérieurs aux femmes et je suppose que c'est la raison pour laquelle les femmes n'avaient pas droit à figurer sur l'arbre généalogique. Nos

²³ UNICEF, op. cit.

²⁴ La Chine encourage les filles pour éviter un surnombre d'hommes célibataires en âge de se marier, China Daily, 08 août 2006

femmes sont nos égales aujourd'hui car nous devons vivre avec notre temps". Donc, on assiste actuellement à un changement et nous espérons que c'est un grand pas en avant qui permettra de diminuer la discrimination à l'égard de la fillette²⁵.

3. Autres Pays

Corée du Sud

Les mesures politiques du Gouvernement de la Corée du Sud ont réussi à renverser la tendance assez rapidement. A partir du milieu des années 1990, le gouvernement a entrepris des mesures visant à faire disparaître l'écart entre les sexes. Il est évident que la volonté politique est primordiale pour atteindre les objectifs désirés. L'application des lois et la mise en oeuvre de mesures concrètes ne sont possibles que si tous poursuivent le même objectif²⁶.

Philippines

Aux Philippines, une Division pour lutter contre la maltraitance et la discrimination a été créée. Un atelier de formation sur la fillette et destiné aux enfants a été organisé dans le cadre d'une semaine de célébration pour la protection et l'égalité des chances des filles.

²⁵ Jane Macartney, The Times, septembre 2006

²⁶ Isabelle Attané, op. cit.

CONCLUSION

L'ampleur du phénomène du foeticide féminin et de l'infanticide de filles en Inde, en Chine et ailleurs en Asie, a atteint un niveau dangereux et alarmant, créant un déséquilibre démographique mondial dont les conséquences économiques et sociales sont dramatiques. Il y a actuellement un déficit de 100 millions de femmes en Asie donc un excédent de 12 à 15% de jeunes hommes dans les vingt ans à venir.

Ce rapport a démontré que les foeticides féminins ou les avortements sélectifs grâce aux techniques médicales modernes ont considérablement augmenté ces dix dernières années, intensifiant encore le nombre de mises à mort de filles. Cependant, rien ne peut justifier ces crimes.

Swami Agnivesh, un chef religieux et militant social, disait l'année passée en parlant du foeticide : « Aucune autre forme de violence n'est plus pénible, plus odieuse, plus honteuse ».

Le foeticide féminin prive non seulement l'enfant fille de son droit fondamental – le droit à la vie – mais il pousse aussi les femmes à devenir des victimes silencieuses. Des études scientifiques ont prouvé que les mères qui ont été contraintes de tuer leur fillette, restent profondément blessées et atteintes pour le restant de leurs jours car elles ne peuvent oublier leur propre progéniture.

Ce rapport concerne principalement deux types de crimes sur des fillettes, mais d'autres pratiques menant à la mort de celles-ci ne peuvent être passées sous silence.

Les « crimes d'honneur », habituellement définis comme un meurtre où la femme ou la jeune fille est tuée pour sa conduite immorale, qu'elle soit réelle ou non, tendent à toucher un grand nombre de pays suite aux migrations croissantes. Les « crimes d'honneur » sont décidés et exécutés soit par les parents ou par la parenté de la femme ou de la jeune fille, soit par l'état comme dans les cas de lapidation. De tels crimes ont été signalés notamment en: Afghanistan, Bangladesh, Brésil, Equateur, Egypte, France, Grande Bretagne, Inde, Iran, Iraq, Israël, Italie, Jordanie, Maroc, Pakistan, les territoires Palestiniens, Suède, Suisse, Turquie et Ouganda.

La maltraitance sexuelle dont sont victimes les fillettes est souvent mortelle et peut prendre différentes formes dont notamment le viol et l'exploitation sexuelle ainsi que le phénomène des « snuff movies²⁸ » rendu possible par l'utilisation abusive de nouvelles technologies médiatiques. En période de guerre, le viol est utilisé comme arme de guerre pour humilier l'ennemi à long terme, aggravant ainsi la violence. La contamination par le VIH-SIDA de jeunes « vierges » en tant que purification de l'homme, mène aussi à la mort de très jeunes filles. En outre, les mutilations génitales féminines et les mariages à un très jeune âge avec leurs conséquences de maternité précoce, sont des

²⁸ Clip bref, souvent de mauvaise qualité, montrant des mises à mort supposées vraies, précédées de pornographie y compris viols de femmes et de fillettes.

pratiques qui entraînent des complications médicales et souvent la mort de la jeune fille.

Il faudra des générations pour changer les mentalités, mais la situation dans le monde est si catastrophique que nous ne pouvons plus attendre. Il est impératif que la communauté internationale incite les gouvernements, et tous les responsables de ce drame humain et démographique, à promulguer des lois et à prendre des mesures urgentes pour combattre ces violences et ces discriminations, qui, en niant le droit le plus fondamental – le droit à la vie – bafouent tous les autres droits humains.

Déclaration à la CCF 51

**Groupe de Travail de la petite fille
De la Commission ONG de la Condition de la Femme à Genève**

**Déclaration écrite soumise à la Commission de la Condition
de la Femme lors de sa 51^{ème} session
New York, 26 février 2006 – 9 mars 2007**

Déclaration écrite et présentée par les ONG suivantes:

Association des Femmes du Pacifique du Sud-Est
Association Internationale de Gérontologie
Comité Interafricain sur les Pratiques Traditionnelles Affectant la
Santé des Femmes et des Enfants
Conseil International des Femmes
Conseil International des Femmes Juives
Fédération Européenne des Femmes Actives au Foyer
Fédération Internationale des Femmes Diplômées des Universités
Federation of American Women's Clubs Overseas
Femmes Africa Solidarité
Fondation Sommet Mondial des Femmes
Institut de Politique Familiale
International Inner Wheel
Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté
Mouvement Mondial des Mères
Organisation Internationale des Femmes Sionistes
Union Mondiale des Femmes Rurales
Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques
Worldwide Organization for Women

Nous, les organisations non-gouvernementales, dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC, et dont le nom figure ci-dessus, par le rapport sur l'infanticide et le foeticide des filles – présenté et distribué à la 51ème session de la Commission de la condition de la femme – réaffirmons et attirons l'attention sur la dignité inhérente aux filles et sur leurs droits égaux et inaliénables. Bien qu'il existe un cadre juridique en faveur des droits de l'homme, dont fait notamment partie la Convention relative aux droits de l'enfant, nous sommes vivement préoccupés par l'infanticide des filles et par l'avortement sélectif, qui violent le droit le plus élémentaire des filles : celui du droit à la vie. Non seulement la condition des filles ne s'est pas améliorée mais elle a empiré dans de nombreuses régions du monde et leur avenir même est menacé.

L'infanticide des filles est une pratique traditionnelle répandue en Inde et en Chine et dans d'autres régions d'Asie et qui consiste à tuer la fille à la naissance ou peu après.

Le foeticide est une version moderne de l'infanticide consistant à tuer par avortement sélectif les fœtus féminins. En augmentation rapide ces dix dernières années, cette pratique peut être considérée comme particulièrement perverse car la technique moderne la rend plus aisée et silencieuse et une nouvelle industrie en fait la promotion.

Tant le foeticide que l'infanticide sont confortés par la croyance traditionnelle qu'une fille est moins précieuse qu'un garçon et à ce titre ne mérite pas de vivre en raison principalement de facteurs et de pratiques culturelles, religieuses et sociales telles que la dot et les lois successorales. On continue ainsi de considérer dans de nombreux pays qu'avoir une fille est un fardeau. Ce phénomène n'a pas d'explication

rationnelle. D'ailleurs, selon les données dont on dispose, les avortements motivés par le sexe du fœtus sont plus nombreux dans les familles aisées et instruites.

Cette violation de grande ampleur des droits de l'homme provoque un déséquilibre démographique inquiétant, dont les conséquences économiques et sociales se feront ressentir dans le monde entier :

- Dans les pays les plus peuplés, tuer les filles signifie moins d'épouses et moins de mères et il en résultera un déséquilibre croissant entre le nombre d'hommes et de femmes. Ces 20 prochaines années, il y aura un excédent de 12 à 15 % d'hommes par rapport aux femmes. Il en résultera une pénurie de femmes à marier. Entre 2015 et 2030 25 millions de Chinois n'auront aucune chance de trouver une épouse²⁹.
- Le trafic transfrontalier et à l'intérieur des communautés de filles et de femmes augmente de façon inquiétante, ce qui ne fait que renforcer les rapports de force traditionnels qui nuisent aux femmes, étant donné qu'elles sont considérées comme des marchandises de peu de valeur. Le « paros », pratique consistant à « importer » des femmes de l'extérieur, est un triste exemple de cette situation où les filles sont aisément achetées, les plus jeunes étant vendues à un prix plus élevé.
- Le nombre de mariages forcés est en forte augmentation. Dans certains cas des jeunes femmes sont contraintes d'épouser plusieurs hommes dont elles deviennent la propriété.

Conscientes de la gravité de l'infanticide et du foeticide des filles, nous exhortons la Commission de la condition de la femme, dans les débats

²⁹ Isabelle Attané, démographe et sinologue, chargée de recherche à l'Institut national d'études démographiques, Paris « Une Chine sans Femmes ? », Perrin, Paris 2005 et « L'Asie manque de Femmes », article du Monde Diplomatique, juillet 2006

de sa 51^{ème} session portant sur « l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence contre les filles », à :

- Réaffirmer que les hommes et les femmes sont égaux en dignité particulièrement pour ce qui est du droit à la vie ;
- Exiger des Gouvernements un engagement politique ;
- Renforcer et mettre en œuvre les lois contre l'infanticide des filles ;
- Modifier les lois qui créent et perpétuent des conditions dans lesquelles les femmes sont considérées comme un fardeau, notamment en matière de succession et de dot ;
- Créer un environnement favorable aux filles, notamment en versant des allocations aux familles qui accueillent les filles ;
- Assurer une éducation à l'égalité des sexes ;
- Appuyer les initiatives locales exemplaires des ONG visant à aider, dès avant la naissance, les familles ayant des filles.

Madame la Présidente, rien ne peut justifier le massacre, la torture, les mauvais traitements ou la vente dont les filles sont victimes et nous demandons instamment à la Commission de la condition de la femme qu'elle adopte au cours de cette session une recommandation pour remédier à cette situation déplorable.

Référence aux Principaux Traités et Autres Documents

- Convention relative aux droits de l'enfant (1989) et ses deux Protocoles facultatifs (2000)

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et son Protocole facultatif (1999)

- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)

- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)

- Déclaration et programme d'action de Beijing (1995)

- Beijing + 5 Déclaration politique et document final (2000) et le suivi y compris la session spéciale de la Commission de la Condition de la Femme « Beijing + 10 » (2005)

- Objectifs de développement pour le Millénaire (2000)

- Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)

- Charte des Nations Unies (1947)

Résumé

Principales causes du foeticide féminin et de l'infanticide de filles

Traditions

- La pression sociale plus présente que la loi
- Les filles sont considérées comme une charge inutile
- La méconnaissance de l'importance du crime
- Le non-respect des droits de la femme
- L'exclusion des femmes de leur communauté si les traditions ne sont pas respectées
- Les superstitions et croyances religieuses

Analphabétisme

- L'ignorance de l'anatomie et du fonctionnement du corps humain
- La méconnaissance des lois en vigueur

Pauvreté

Principales conséquences du foeticide et de l'infanticide féminins

Pour les femmes

- risque élevé de décès
- risque élevé de maladie /malformation
- traumatisme psychique

Pour la société

Déséquilibre démographique (exemples en Inde: villages de célibataires, en Chine: pénurie de femmes nubiles etc.) dont les conséquences sont notamment la violence, l'alcoolisme, le vol, la dépression, les drogues et le viol.

Actions / Recommandations

Les organisations non gouvernementales doivent :

- Veiller à ce que :
 - les gouvernements mettent en œuvre les traités internationaux
 - les autorités locales connaissent les droits de la femme et de la fillette
 - les ONG favorisent la coopération et l'information.

- Attirer l'attention des groupes professionnels (médecins, juristes, travailleurs sociaux etc.) sur les droits humains des femmes et des filles et sur l'égalité entre les sexes.

- Encourager les chefs des différentes communautés religieuses à faire évoluer les traditions dans le sens du Programme d'action de Beijing.

- Encourager des programmes d'éducation dans les communautés avec l'aide d'éducateurs connaissant les droits de la fillette.

- Promouvoir des programmes de formation sur l'égalité tant pour les enseignants que pour les adultes et les enfants.

- Eduquer toute la population à mieux comprendre les besoins spécifiques des femmes et des filles et leur situation particulière (santé, nutrition, sécurité, pouvoir...)

- Accroître les compétences des filles pour s'affirmer et acquérir de l'assurance ce qui les rendrait moins vulnérables à des conditions pouvant entraîner la mort.

- Donner un appui aux mères par des programmes nutritionnels qui favorisent la croissance des filles.

- Encourager les gouvernements à :
 - Réviser et mettre en œuvre des lois prévoyant des sanctions réelles contre l'infanticide.
 - Prévoir des allocations pour la naissance d'une fille.

Sans filles... pas de société



Groupe de Travail sur la Petite Fille

**Rapport publié à l'occasion de la
Commission des Nations Unies de la Condition de la Femme
51^{ème} Session – 26 février au 9 mars 2007**